



# POSTIERS DU 92 : NON À LA RÉPRESSION !

**15 postiers du 92 sont poursuivis en justice par des cadres de la Direction de la Poste des Hauts-de-Seine. Ces postiers sont tous des représentants locaux ou départementaux de SUD et de la CGT. Ils risquent 5 ans de prison et 75000€ d'amende. Et en matière de répression, la Poste n'en est pas à son premier coup d'essai...**

Lors de la grève du printemps 2010, les postiers du 92 se sont mobilisés contre la mise en place de réorganisations qui entraînent à la fois une dégradation du service public, une augmentation des maladies professionnelles, des accidents du travail et des suicides, dans la plus grosse entreprise du pays.

Face à cela, les grévistes ont multiplié les initiatives afin de faire entendre leurs revendications et exiger l'ouverture de négociations, refusées obstinément par la Direction de la Poste pendant plusieurs semaines.

En guise de réponse, la Direction a déployé de nombreux dispositifs sécuritaires : vigiles, police, huis-siers... Puis elle a mis à pied Bertrand Lucas et Yann Le Merrer pour 9 et 18 mois, elle a également cherché à licencier Gaël Quirante, mais a essuyé un refus à la fois de l'Inspection du travail et du Ministre du travail.

Pour finir, la Direction de la Poste tente de maquiller en « séquestration » de cadres l'une des visites du site de la direction par les grévistes.

**Les syndicalistes combatifs du 92 sont un obstacle au rouleau compresseur anti-social de la Direction de la Poste : c'est pourquoi elle veut s'en débarrasser.**

La répression qui vise les 15 postiers n'est qu'un exemple parmi d'autres de la répression patronale qui sévit dans la période actuelle (Continental, Dalkia...). Les militantes et militants qui se dressent face à l'arbitraire sont souvent eux-mêmes victimes d'un harcèlement disciplinaire et pénal.

Cette bataille pour les Postiers du 92 est en jeu pour toutes et tous, contre les multiples atteintes aux libertés. Gagner ce procès sera un encouragement à toutes les résistances sociales.

## Rassemblement de soutien :

**12 à 13h**  
**Mercredi 12 décembre**

**Devant la cour d'appel de Versailles, 5 Place André Mignot 78000 Versailles, France**

**NON A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE**

Visitez le site : <http://les15postiersdu92.blogspot.com.es/>

# **Pour soutenir les postiers victimes de la répression dans le 92 : signez la pétition !**

Pendant plusieurs semaines, un mouvement social a touché La Poste dans les Hauts-de-Seine au cours du Printemps 2010.

En cause, la réorganisation de l'activité de distribution du courrier et le projet « facteur d'avenir » qui met en place des restrictions de personnels, des réductions de tournées, une nouvelle dégradation du service rendu aux usagers avec, entre autre la suppression du principe « un facteur, une tournée » et des conditions de travail aggravées.

Les 12, 13 et 14 décembre aura lieu le procès en appel des 15 syndicalistes du 92 (13 camarades de SUD et 2 de la CGT). On leur reproche d'avoir séquestré le service RH de la DOTC lors de ce conflit. Pour ces mêmes motifs deux représentants départementaux de SUD Poste 92 ont été sanctionnés par La Poste avec 12 mois d'exclusion de fonction pour Bertrand Lucas et 24 mois d'exclusion de fonction pour Yann Le Merrer. Toujours pour ce même motif La Poste avait demandé le licenciement de Gaël Quirante, également représentant départemental de SUD Poste 92, licenciement qui a été refusé à la fois par l'inspecteur du travail et le ministre du travail de l'époque.

On aurait pu penser que La Poste aurait fait le choix du dialogue après la signature d'un protocole de fin de conflit et les décisions de l'inspection du travail et du ministre du travail qui refusaient la thèse de la séquestration. Mais le choix de La Poste a été de criminaliser l'action syndicale en traînant ces 15 syndicalistes devant les tribunaux.

Nous exigeons que les sanctions et poursuites engagées soient abandonnées et la relaxe des 15 postiers des Hauts-de-Seine.

Les signataires expriment leur solidarité avec les syndicalistes sanctionnés ainsi que tous les salariés sanctionnés pour fait syndical à La Poste et dans d'autres entreprises et demandent que soit votée une loi d'amnistie les militants des mouvements sociaux.

**PREMIERES ORGANISATIONS SIGNATAIRES :**

**CGT FAPT 92, FSU 92, NPA 92, Solidaires 92,  
SUD Activités Postales 92, PCF 92...**

Signer sur :

**<http://relaxepourles15.rezisti.org>**